
CFA ESR PC Centre de Formation d'Apprentis Enseignement Supérieur et Recherche Poitou-Charentes

[#]

La prime d'activité

Depuis le 1er janvier 2016 la prime d'activité est entrée en vigueur. Elle complète les revenus des salariés ou travailleurs indépendants, dont les apprentis.

[<http://www.caf.fr/allocataires/aide/la-prime-d-activite>]

CRITERES D'ATTRIBUTION

Avoir plus de 18 ans ;
Résider en France ;
Exercer une activité professionnelle ;
Percevoir, dans le cadre de cette activité, un salaire minimum mensuel de 55 % du SMIC ;
Être de nationalité française ou ressortissant de l'EEE, de la Suisse ou d'un autre pays ET séjourner en France depuis au moins cinq ans

CALCUL DE L'AIDE

Le montant de cette aide est calculé en fonction :

De la composition et des ressources du foyer ;
Des revenus du trimestre précédent.

Le site de la CAF propose un simulateur [<http://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits>] vous permettant de déterminer si vous êtes éligible.

CONDITIONS

Le versement s'effectue le 5 de chaque mois et reste fixe durant un trimestre : pendant cette période il ne varie pas, même si la situation familiale ou professionnelle change.

Le bénéficiaire doit déclarer tous les trois mois ses ressources en ligne.

DEMARCHES

La demande doit être effectuée directement en ligne sur le site de la CAF [<http://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>].

EN SAVOIR PLUS [<http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/la-prime-d-activite>]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr